

JOURNAL

DE

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU MERCREDI, 9 AOUT 1797.

De Vienne, le 2 Août.

S. M. l'Empereur partira le 8 de ce mois pour la Hongrie, où Elle visitera l'armée Hongroise de levée générale. De là S. M. se rendra à Baaden pour y prendre les eaux, et ensuite Elle reviendra à Luxembourg, où la famille Impériale passera le reste de la belle saison.

Le secrétaire du général français Clarke est arrivé ici le 29 à l'improviste, d'Udine. Les dépêches qu'il a apportées doivent être de la nature la plus agréable, et notre cour a paru très satisfaite de leur contenu. Depuis ce moment, l'on assure que la paix définitive peut être regardée comme conclue, et qu'en conséquence des nouveaux articles qui ont été arrêtés, les français ne tarderont pas à évacuer la Terre-Ferme Vénitienne, ainsi que la forteresse de Mantoue, pour faire place aux troupes Impériales. L'exécution absolue et entière des conditions stipulées préalablement à Grätz et à Leoben, aura pareillement lieu dans le plus court délai. M. le marquis de Gallo repartira incessamment pour Udine, afin de mettre la dernière main au traité, et de régler tous les objets accessoires qui doivent former le complément de ce grand ouvrage. M. le comte de Cobenzel, notre ministre à Petersbourg, qui est attendu ici d'un moment à l'autre, doit aussi concourir à cet objet important.

Suite de Milan, le 29 Juillet.

On suppose maintenant à Buonaparte le projet de révolutionner le reste des Etats Pontificaux, et de planter l'arbre de la liberté à Rome même. Ceux qui répandent ce bruit, disent que ce général n'attend que le moment où la réunion des trois légations à la république Cisalpine sera entièrement effectuée; qu'alors

les français feront signifier au gouvernement actuel de Rome qu'il ait à renoncer à la puissance temporelle...

La gazette de Turin du 18, contient les deux pièces suivantes. La première a été adressée par notre ministre des affaires étrangères à celui de S. M. Sarde.

*Au nom de la République Cisalpine une & indivisible.
— Milan le 30 Messidor (18 Juillet) an 5 de la liberté.*

„Votre Excellence n'ignore sûrement pas l'acte solennel par lequel la nouvelle République Cisalpine a été reconnue et proclamée dans cette ville le 21 Messidor (9 Juillet v. st.) au nom de la magnanime et invincible nation française. Le Directoire exécutif qui a commencé ce jour-là même l'exercice de ses fonctions, et qui est composé, quant à présent, des citoyens Jean Galea-Serbelloni, de Milan; J. Paradisi, de Reggio; P. Mascati, de Castiglione, et M. A. Alessandri de Bergame, en me nommant ministre des affaires étrangères, m'a chargé de faire part à V. E. de mon installation, afin qu'elle puisse en instruire le Roi son Souverain. C'est avec le plus grand plaisir que je m'empresse de m'acquitter de ce devoir. J'e père que V. E. recevra aussi avec plaisir ce premier acte d'amitié, que mon gouvernement désire témoigner à votre Souverain; qu'elle aura la complaisance de le lui faire connaître promptement, et qu'elle regardera cette démarche comme la preuve du désir d'établir une harmonie propre à resserrer les nœuds de la bonne intelligence qui doit régner désormais entre le Roi de Sardaigne et le Directoire de la République Cisalpine. Je suis avec respect de V. E. etc., „

Le ministre des affaires étrangères. — Testi.

Réponse du chevalier Damiano de Priocca, premier secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères. — Turin le 24 Juillet 1797.

„Je n'ignorois certainement pas l'acte solennel par lequel, la nouvelle république cisalpine a été reconnue et proclamée le 9 du courant, au nom de la nation française notre alliée; mais votre lettre du 30 Messidor (18 Juillet), par laquelle vous m'en faites part au nom du Directoire, me cause un double plaisir, puisque j'y vois le sort d'une partie de l'Italie fixé d'une manière stable, et que j'y remarque le bien qui doit en résulter pour deux Etats destinés par la nature à vivre en bons voisins, et à s'aimer réciproquement. Je l'ai remise au Roi mon Souverain, et j'ai eu la satisfaction d'être témoin du plaisir avec lequel il l'a reçue. Il a conçu l'espoir de voir ranimer les relations des deux Etats, et s'affermir cette amitié loyale et cette harmonie qui doit faire la prospérité et la sûreté de tous deux. Tels sont les sentimens avec lesquels S. M. a accueilli cette notification, et qu'elle désire que vous rendiez au Directoire pour ceux qu'il lui témoigne: en exprimant les sentimens de S. M., je vous laisse le maître de leur donner la plus grande étendue. Soyez sûr de l'empressement avec lequel je concourrai à des objets aussi intéressans pour les deux gouvernemens, ainsi que de la satisfaction que j'éprouve à commencer par-là ma correspondance avec vous; recevez les assurances sincères de l'estime respectueuse avec laquelle je suis etc.

Signé, Damiano.

De Londres, le 23 Juillet.

Le 25 de ce mois, il arriva ici deux particuliers français au bureau du secrétaire d'Etat lord Grenville: Ils ne voulurent donner à connaître l'objet de leur venue qu'à Mylord Grenville même: On ignore donc, quelle étoit leur mission ou leur message. On fait seulement, qu'ils étoient venus de France dans une chaloupe ouverte: Et, comme depuis huit jours l'on n'a point reçu ici de papiers de Paris, l'on croit que la communication de Calais à Douvres est fermée.

La flotte du lord Bridport a mis à la voile; on croit qu'elle va reprendre sa première station devant Brest.

Le congrès d'Amérique ne néglige aucuns moyens de défense, quoiqu'il soit résolu de ne les employer qu'à la dernière extrémité. Il a arrêté dans la séance du 10 du mois dernier, une levée de 80 mille hommes. Dans celle du 16, on fit lecture d'un message du Sénat, qui informoit la Chambre que le prési-

dent avoit signé deux Bills, l'un pour défendre l'exportation des armes et des munitions, l'autre pour pourvoir à la sûreté des ports des Etats-Unis. On y a fait aussi la 3^{ème}. lecture d'un Bill qui autorise le président à équiper neuf nouveaux vaisseaux, s'il juge cette mesure nécessaire pour la protection du commerce.

L'on a reçu l'avis que les français arment avec beaucoup de vivacité la marine Vénitienne dans le port de Venise. On y compte 40 vaisseaux, tant grands que petits. Il y est arrivé un grand nombre de matelots français, et les munitions navales sont en si grande quantité, qu'il est probable que cette flotte sera bientôt en état de mettre en mer.

Suite de Paris, du 2 Août.

La coïncidence avec laquelle les troubles indiqués pour Paris se sont fait sentir et ont été tentés dans plusieurs endroits à la même époque, est vraiment frappante. Il y a eu le 10 Juillet à Montpellier un mouvement extraordinaire. Un rassemblement s'étoit formé au dehors de l'ancienne porte de la Saunerie. Les malveillans qui le composoient, manifestoient les intentions les plus anarchiques. La municipalité prit de suite les mesures convenables pour ramener la tranquillité. Les attroupés accueillirent à coups de pierres une patrouille à la tête de laquelle étoit un administrateur municipal; plusieurs personnes furent blessées. — A Toulon, il y a eu des rixes particulières plus ou moins vives. Enfin, l'on apprend que le sang vient de couler à Tours; les Jacobins en sont venus aux mains avec les jeunes gens; la victoire est restée aux derniers, il y a eu plusieurs tués et 15 blessés de part et d'autre.

De mémoire d'homme (est-il dit dans une lettre de Beaucaire) notre foire ne s'est présentée sous un aspect plus imposant et plus riche. Les magasins ne peuvent suffire à renfermer la quantité étonnante de marchandises, dont on estime la valeur à près 100 millions. Le nombre des bâtimens marchands qui, à cette époque embellissent le Rhône, ne s'étoit jamais élevé à plus de 110; le nombre actuel en est presque doublé. La force armée, commandée par le général Aquin, maintient parfaitement la tranquillité publique.

Les dernières séances du conseil des Anciens ont offert un assez grand intérêt. En voici un précis:

Séance du 28. — Dumas propose d'approuver la résolution prise, à la proposition de Pichegru sur les limites prescrites aux troupes par l'article 69 de la constitution. „Vous ne pouvez, dit-il, vous dispenser de fixer vos regards sur une violation de l'acte constitutionnel, sinon consommée, du moins conçue et préparée. Nous ne balançons point à dire que la combinaison des divers mouvemens de troupes pour une destination éloignée, combinaison qui enveloppoit, comme par un investissement, la commune où siège le Corps législatif, a surpris, étonné le militaire, effrayé les citoyens paisibles, et répandu l'anxiété dans les départemens environnans, qui craignoient déjà pour l'indépendance du Corps législatif. Nous ne cherchons point à percer inutilement ce mystère; nous supposons même que les motifs de l'expédition secrète aient, à vos yeux, toute la valeur que le Directoire a voulu lui donner; nous consentons à ne rien voir d'hostile dans cette étrange coïncidence de mesures militaires et de changemens de système administratif; mais nous observerons qu'encore un pas, et le Directoire se trouvoit formellement en contravention à la constitution; qu'encore un pas, et le général qui a décoré la paix des derniers drapeaux conquis sur les rives du Rhin, devenoit, à son insçu, l'instrument d'une violation du pacte social.

Le conseil approuve la résolution.

Dumas propose ensuite d'approuver une autre résolution du même jour, relative au mouvement des troupes. „Il nous reste encore, dit-il, une tâche à remplir, c'est celle de prévenir de nouvelles divisions, ou d'annoncer la marche que nous suivrons, si l'on persistoit à les provoquer. Pour cela il faut s'expliquer franchement. Nous devons le dire: l'aspect consolant que présentoit la république, est changé; l'inquiétude a succédé à l'espérance, l'agitation au calme. Le Directoire trompé par de chimériques alarmes, semble redouter l'avenir: paroissant croire qu'il existe un projet d'attaque contre la constitution, loin de s'y renfermer comme dans une forteresse pour la défendre, il emploie des moyens que la constitution doit briser. Sans doute il existe encore en France des sectateurs du despotisme et de l'anarchie, mais ils sont en bien petite minorité. Que le Directoire ne s'aveugle pas, et il verra que la grande majorité de la nation veut le gouvernement établi; que le Directoire s'unisse franchement au corps législatif; qu'il puise sa force à la véritable source, elle est ici; qu'il se persuade qu'il y a cessation de gouvernement toutes les fois que les autorités sont di-

visées entre elles; que des ministres sans considération, sont des ministres sans influence; que la paix ne pourra s'obtenir que par l'union intime et constante des premières autorités; que la nation fatiguée de troubles et de désordres, ne veut plus de révolution; que les armées obéiront à leurs chefs pour défendre leur pays et la liberté, et n'obéiroient jamais à un maître.

Comme la résolution présente une transposition d'article et une erreur de copiste, Dumas propose d'ajourner la délibération à demain. — (Adopté.)

Séance du 29. — On donne lecture de la résolution (susmentionnée) où il est dit que le décret des limites constitutionnelles sera lu à la tête de chaque corps militaire (Cette disposition qu'un membre avoit fait joindre au premier décret, avoit été mise par erreur à la suite du second).

Laussat demande la parole; son discours porte beaucoup plus sur le rapport qui avoit été fait par Dumas que sur la résolution. „Si, au nom d'une commission composée de cinq membres, dit-il, il étoit fait un rapport qui déversât le blâme sur les premiers magistrats de la République; si leur conduite étoit condamnée sans qu'ils eussent été entendus; si de sages attaques du conseil des 500 (car il ne peut jamais être trop surveillant, comme nous ne pouvons jamais être trop réservés) étoient adoptées d'enthousiasme par le conseil des anciens, qui feroit imprimer à trois exemplaires le rapport qui répéteroit ces attaques, je ne pourrois me défendre de dire que je ne reconnois plus la prudence & l'impartialité du conseil des anciens. Le Directoire a fait une grande faute, je ne crains pas de l'avouer; il m'est prouvé qu'il s'est défilé du corps législatif, & qu'il a voulu chercher un appui dans le rétablissement des sociétés populaires & dans l'esprit des armées. Directeurs imprévoyans, où croyez vous, dans un gouvernement populaire, pouvoir trouver de soutien, si ce n'est dans l'opinion publique? Ou est cette opinion, si ce n'est dans la majorité du corps législatif? Oui, je le déclare, quand j'ai vu braver l'opinion publique par le renvoi subit & simultané des ministres, j'ai été surpris, indigné de ce mépris des convenances, de cette espèce d'appel aux armes. Mais que le corps législatif soit exempt de reproches dans cette querelle, c'est ce dont je ne puis convenir. J'ai vu les renseignements demandés, les précautions prises tournées en récriminations, en aigreurs. L'opposition devenoit d'autant plus terrible, qu'on laissoit le gouvernement sans aucune ressource pécuniaire pour faire aller le service; & cependant le corps politique, comme le corps humain, ne se nourrit point de dispute ni de paroles. „ Puis, arrivant à la discussion de la résolution, l'opinion la trouve extraordinaire, inconstitutionnelle & dangereuse, en ce qu'elle tendoit à faire délibérer les soldats, & relâcheroit nécessairement la discipline. — Laussat vote contre la résolution.

Dumas convient que Laussat a exposé des principes très-vrais d'une manière extrêmement claire; mais il est étonné des conséquences qu'il en a tirées, il est étonné qu'il ait attaqué ce qu'il appelle une censure contre le Directoire, ce qui n'étoit qu'une explication franche, modérée & réservée. Le conseil n'a point délibéré par enthousiasme; il y a eu au contraire une discussion très-calmée & très-froide. Je ne pense pas que personne ait voulu mettre

découvert les mouvemens dont il s'agit, & qui, malgré qu'ils aient alarmé tous les bons citoyens, sont & demeureront inexplicables. Mais si par impétuosité ou autrement, on jette l'alarme dans la République, c'est bien le moins qu'en prenant des précautions pour l'avenir, le corps législatif donne aux événemens leur véritable caractère. S'il n'avoit pas dit que le Directoire avoit pu être trompé; s'il avoit fermé toutes les voies de conciliation, on pourroit l'accuser d'avoir voulu entretenir la division; mais j'aime à croire que le Directoire reconnoitra lui-même que nous nous sommes expliqués loyalement avec réserve & modération. Dumas répond ensuite que l'intention du conseil des cinq-cents, en prenant la résolution, a été d'instruire l'armée que la limite constitutionnelle est pour tous les soldats une enceinte sacrée, qu'ils ne peuvent dépasser. Il vote pour la résolution.

Marbot & Lacuee objectent que l'art. 2 de la résolution peut empêcher que le général d'une division ne porte des secours à une division voisine qui en auroit besoin. — Le conseil renvoie l'objection & la résolution à la commission.

Séance du 30 — Dumas rend compte de l'examen que la commission a fait de l'objection de Marbot. La commission s'est convaincue que l'article II de la résolution sur le mouvement des troupes n'étoit pas contraire à la résolution; il est seulement incomplet. Le conseil peut donc approuver la résolution, et il n'y a pas de doute que le conseil des cinq-cents, par une résolution supplétive, ne rende l'article 2 indépendant d'une fautive interprétation. — Le conseil approuve la résolution.

Conseil des 500. — Séance du 1er Août.

La discussion est reprise sur les presbytères. Après quelques débats insignifians, le conseil adopte le projet présenté par Cholet et dont voici les principales dispositions. „Il est suris à la vente des presbytères, bâtimens et jardins dépendans, non encore vendus, ou légalement adjugés, jusqu'à ce qu'il ait été statué sur le placement des écoles primaires, et jusqu'à ce que les administrations de département, sous l'approbation du directoire, aient déterminé ceux qu'elles croiront utiles pour le service public. Le directoire est chargé d'activer ce travail.

De la Haye, le 1er Août.

La commission des relations extérieures a communiqué à l'assemblée nationale une lettre du citoyen Blauw, ministre de la République

Batave près les puissances de l'Italie, dans laquelle il développe, comment l'état actuel des choses dans cette partie de l'Europe ne permet pas de traiter avec fruit sur les affaires de commerce; objet principal de la mission que l'assemblée nationale lui avoit confiée l'année passée, et où il demande pour cette raison les lettres de rappel.

C'est le 8 de ce mois que le peuple Batave doit prononcer sur le projet de constitution; l'on craint que la décision n'ait pas lieu sans troubles, vû la division qui commence à se manifester dans les esprits. Le citoyen Vreede, à la tête de onze membres de l'assemblée nationale, vient de publier deux brochures pour dissuader les concitoyens d'accepter cette constitution.

Le ministre françois Noël a remis, ces jours derniers, à notre assemblée nationale une note dans laquelle il la requiert, au nom du Directoire, de refuser le passage aux prêtres déportés, qui voudroient rentrer en France, comme aussi de ne point délivrer de passeports pour la France aux françois ou étrangers, mais de les renvoyer à l'ambassade françoise. Les loix sur les émigrés ont été mises pareillement en vigueur avec une nouvelle sévérité.

L'on ne fait rien de positif sur les négociations entamées à Lille. Ce qui paroît seulement certain, c'est que les ministres Britanniques, ayant reçu de la part des négociateurs françois un contre-projet à leurs premières propositions, l'ont regardé comme inacceptable & envoyé le 21 juillet leurs réponses ou observations sur ce contre-projet.

De Francfort, le 8 Août.

Les lettres de Manheim du 7, sans confirmer précisément la nouvelle de la signature de la paix définitive, assurent que les avis parvenus au quartier-général de Schwezingen, sont de plus satisfaisans. En effet les nouvelles directes de Vienne, rapportées ci-dessus, et qui coïncident avec l'article d'Udine inséré dans notre avant-dernier Numéro, ne doivent presque plus laisser douter que les négociations n'aient atteint le plus heureux terme, et que les obstacles qui pouvoient encore s'opposer à la conclusion du traité définitif, n'aient été, ou ne soient bientôt entièrement applanis.

L'ambassadeur de la Porte Ottomane près la cour de Londres, dont la mission vient d'être terminée, est arrivé hier soir dans cette ville. Ce matin il s'est remis en route pour retourner à Constantinople.

*** Pour la dernière & la principale classe de la 12^{me} Loterie de Francfort, dont le tirage aura lieu le 23 Août & dans laquelle on pourra gagner les lots importants de 40,000, 20,000, 10,000, 5000, 3000 & 1000 florins, on peut avoir chez moi des billets, Premier à 45 florins, le demi-billet à 22 & demi, le tiers à 15 & le quart à 11 florins 45 kr. Le plan se donne gratis. On voudra bien affranchir les lettres & les remises, & joindre aux dernières 4 kr. pour l'inscription.

Reinganum, à Francfort sur la place de Trèves, No. 90.

*** On prie les personnes qui pourroient donner des informations sur M. Marie Frieur de Bouillon, diocèse de Mans, d'en faire part à M. le comte de Montrichard à Fribourg en Suisse; il est chargé de lui communiquer les choses les plus intéressantes.